

Force est de constater que de nombreux chantiers très importants identifiés au sein de la Plateforme ESA restent en attente de moyens disponibles, alors même que les enjeux sanitaires et économiques sont nombreux (tuberculose bovine, influenza aviaire, peste porcine africaine, ...) avec des conséquences majeures pour les éleveurs et les filières.

Pour renforcer et consolider ces moyens, et conformément aux conclusions des Etats généraux de l'Alimentation, les neuf membres historiques de la Plateforme ESA et l'Inra, nouveau membre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, s'engagent aujourd'hui à consolider et sécuriser son organisation et ses moyens pour continuer, dans la continuité des principes qui ont fait sa réussite, à faire face aux risques sanitaires présents et à venir. L'Etat va en particulier financer sept emplois supplémentaires, qui seront positionnés à l'Inra, sur le site de VetAgro Sup, et viendront renforcer la coordination et l'appui scientifique et technique aux activités de la Plateforme ESA en collaboration avec les agents issus de l'ensemble des membres déjà impliqués dans ces missions.

<https://www.plateforme-esa.fr/>

Contact Coordinateurs Plateforme ESA

[didier.calavas@anses.fr](mailto:didier.calavas@anses.fr)

[anne.bronner@agriculture.gouv.fr](mailto:anne.bronner@agriculture.gouv.fr)



## La Plateforme ESA

### Plateforme d'épidémiologie et de santé animale

La surveillance en santé animale contribue à un pilotage efficace des actions sanitaires, permettant d'anticiper les crises et leurs conséquences pour la société en matière de sûreté et de sécurité alimentaires, et pour l'ensemble des acteurs des filières.

La Plateforme ESA a été créée en 2011. Elle rassemble dans une organisation public-privé à gouvernance partagée l'ensemble des acteurs, Etat, organismes d'appui scientifique, représentants des éleveurs et des professionnels de la santé animale (espèces domestiques et sauvages). Compte tenu de sa réussite opérationnelle indéniable, cette organisation novatrice a été reconnue au niveau législatif en octobre 2015 et étendue aux domaines de la santé végétale et de la sécurité de la chaîne alimentaire.

La Plateforme ESA met en œuvre des actions opérationnelles pour améliorer la robustesse des résultats de surveillance. Le partenariat public/privé permet d'optimiser les actions et les coûts de la surveillance, par un partage de ressources, de compétences et d'outils dans un objectif commun de protection de la santé animale et humaine.

Conformément aux conclusions des Etats généraux de l'Alimentation, les neuf membres historiques de la Plateforme ESA et l'Inra, nouveau membre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, s'engagent aujourd'hui à consolider et sécuriser son organisation et ses moyens pour continuer à faire face aux risques sanitaires présents et à venir.

La maîtrise des maladies animales, dont certaines sont transmissibles à l'Homme directement et *via* les aliments, constitue un enjeu clé pour les consommateurs et les acteurs de l'élevage. Il s'agit d'un domaine d'action essentiel qui lie, de la fourche à la fourchette, la santé animale et la santé publique.

Le changement climatique avéré et la mondialisation des échanges augmentent les risques d'introduction sur notre territoire d'agents pathogènes dangereux pour la santé animale, voire pour l'Homme.

Au cours des vingt dernières années, l'élevage français a été confronté à l'introduction et au développement de plusieurs maladies exotiques ou émergentes (fièvre aphteuse, fièvre catarrhale ovine, maladie de Schmallenberg, influenza aviaire, ...) dont les conséquences ont souvent été très lourdes pour les éleveurs, les filières concernées et l'économie de l'élevage.

La surveillance épidémiologique se situe en amont de la prévention et de la lutte. Elle a pour objet de détecter le plus rapidement possible l'apparition de maladies exotiques (absentes actuellement de notre territoire) ou émergentes, de déterminer l'impact de ces maladies, de suivre leur évolution dans l'espace et dans le temps, et d'évaluer l'efficacité des mesures de prévention et/ou de lutte engagées. La pertinence et la qualité de la surveillance influencent donc très directement la capacité pour les décideurs à piloter les actions sanitaires mises en place au niveau national, évaluer le risque pour la santé publique, évaluer les stratégies sanitaires et identifier les axes d'amélioration.

Le premier axe du plan d'action décidé à la suite des Etats généraux du sanitaire de 2010 était de mettre en place une Plateforme d'épidémiosurveillance pour la santé animale. La Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (Plateforme ESA) a ainsi été créée en octobre 2011. Elle associe *via* une convention-cadre les principaux acteurs de la santé animale : Etat, organismes d'appui scientifique, organisations d'éleveurs, de chasseurs, de vétérinaires et de laboratoires d'analyse<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Anses, Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Coop de France, Direction générale de l'alimentation, Fédération nationale des chasseurs, GDS France, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Société nationale des groupements techniques vétérinaires.

Les résultats de l'activité très opérationnelle de la Plateforme ESA sont publiés sur un site dédié <https://www.plateforme-esa.fr/>.

La Plateforme ESA permet de concevoir et/ou d'appuyer de nombreux dispositifs de surveillance très concrets par exemple pour l'influenza aviaire, la tuberculose bovine dans la faune sauvage, les maladies abortives des ruminants, les virus influenza chez le porc, les maladies et les phénomènes de mortalité des abeilles, la dermatose nodulaire contagieuse bovine ou la peste porcine africaine<sup>2</sup>.

Elle assure aussi une veille sanitaire internationale dont l'objectif est d'identifier, suivre et interpréter les signaux sanitaires relatifs à des événements sanitaires inhabituels survenant à l'étranger, susceptibles de s'étendre rapidement et de présenter un caractère de gravité pour la santé des populations animales et humaines (zoonoses) en cas d'introduction en France.

La Plateforme ESA constitue une indéniable réussite, notamment fondée sur :

- l'allocation spécifique de moyens humains aux activités de surveillance,
- une gouvernance partagée entre partenaires publics (Etat, Anses, Cirad, ONCFS, laboratoires d'analyses) et privés (organismes représentant des éleveurs, des vétérinaires, des chasseurs) visant à dégager de façon consensuelle des priorités d'action et permettant de fédérer de façon rigoureuse et cohérente l'ensemble des acteurs concernés,
- une structure souple et ouverte à caractère très opérationnel,
- la préservation des responsabilités de chacun. Ainsi, l'État, pour les maladies réglementées, reste le décisionnaire final des mesures mises en place.

<sup>2</sup> Ces deux dernières étant des maladies exotiques introduites en Europe de l'Est qui menacent de s'étendre.